PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

DIPLÔME UNIVERSITAIRE PHILOSOPHIE DU DROIT

2025 / 2026

Direction : Olivier JOUANJAN

Diplôme d'université (DU) - Droit

Diplôme délivré :	Durée des études :	Modalités d'enseignement :
Diplôme d'Université	2 ans	Formation initiale

▶ ADMISSIONS

Formations requises

Le DU est ouvert à tous les titulaires d'un M1, juridique ou non, ou d'un diplôme jugé équivalent par le directeur du DU.

Contrôle des connaissances

Les examens prennent la forme d'une épreuve orale portant sur chacune des matières. Cette épreuve est notée sur 20.

Les étudiants qui suivent à l'Université Paris-Panthéon-Assas un M2 autre que le M2 « Philosophie du droit et droit politique » et qui dans le cadre de ce M2 suivraient un ou plusieurs des enseignements proposés par le DU (enseignements mutualisés) conservent, pour le DU, la ou les note(s) obtenue(s) au titre du M2, quelles que soient les modalités d'examen exigées par le règlement du Master. Ces étudiants complètent ces résultats par les notes obtenues au titre des autres enseignements du DU.

Pour être admis l'étudiant doit obtenir au moins 40 points sur 80.

▶ ORGANISATION

La formation se déroule sur un ou deux ans

▶ PROGRAMME

4 enseignements à choisir parmi les 10 matières suivantes :

> Philosophie du droit 1
> Philosophie du droit 2
> Philosophie politique 1
> Philosophie politique 2
> Philosophie morale 1

> Philosophie morale 2
> Philosophie des relations internationales
> Théorie du droit
> Histoire de la pensée juridique
> Droit et religion

▶ CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Les examens prennent la forme d'une épreuve orale portant sur chacune des matières.

Cette épreuve est notée sur 20. Les étudiants qui suivent à l'Université Paris-Panthéon-Assas un master 2 autre que le M2 « Philosophie du droit et droit politique » et qui, dans le cadre de ce M2, suivraient un ou plusieurs des enseignements proposés par le DU (enseignements mutualisés) conservent, pour le DU, la ou les note(s) obtenue(s) au titre du M2, quelles que soient les modalités d'examen exigées par le règlement du master. Ces étudiants complètent ces résultats par les notes obtenues au titres des autres par les notes obtenues au titres des autres enseignements du DU.

▶ PLUS D'INFORMATIONS

https://assas-universite.fr/en/node/33739